



Préparons 2023 !!!!

Vous l'avez peut-être vue, une publicité CITEO diffusée sur toutes les grandes chaînes de télévision et TNT aux heures de grande écoute a valorisé l'évolution des consignes de tri avec le slogan « tous les emballages vont dans le bac de tri !!! ».

C'est vrai pour beaucoup de communes mais pas encore sur notre territoire. Pour nous, les consignes ne changeront pas avant janvier 2023. Notre centre de tri n'ayant pas la capacité technique de trier de nouveaux types de plastique il doit réaliser des travaux importants.

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges prépare déjà ce changement, avec un objectif d'uniformisation du service proposé aux habitants, en s'appuyant sur une étude menée en 2019, un mode de collecte unique adapté à toutes les communes a été adopté par les élus fin 2019.

Ainsi en **2023**, la collecte des recyclables sera organisée ainsi **pour l'ensemble des 55 communes** du territoire :



Collecte en

Porte à porte

emballages en plastique,
métal et briques alimentaires



Collecte en

Point d'Apport volontaire

Papiers et cartonnettes



Collecte en

Point d'Apport volontaire

Emballages en verre

Courant 2022 vous serez informés plus en détail sur les modalités techniques (livraison de bac jaune, consignes de tri...).

Dans l'attente, veuillez continuer à respecter les consignes de tri afin d'éviter les erreurs de tri.

Où trouver les consignes de tri de notre communauté de communes ?

Depuis votre ordinateur, sur le site de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges <https://www.ccegevre-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/collecte-des-recyclables/>

Ou encore sur le site internet : <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

Il vous permettra de saisir votre commune et le déchet que vous cherchez. Vous saurez ainsi, pour chaque élément d'emballage du produit, s'il est à trier et dans quelle poubelle ou s'il est à jeter.

- **Depuis votre téléphone**, vous pouvez télécharger l'application : <https://www.consignesdetri.fr/>

Elle a de nombreux avantages :

La géolocalisation, qui vous permettra de connaître les consignes de tri, peu importe l'endroit où vous vous trouvez.

L'application répond à vos questions : "Faut-il laver mes emballages avant de les jeter ?" "Est-ce que je peux les emboîter ?" etc.

Vous pourrez calculer l'impact environnemental de votre geste de tri.

Bientôt, vous pourrez localiser les points de collecte, ou encore tracer l'itinéraire.

- **Via le service de gestion des déchets de la Communauté de communes**, par téléphone : après votre demande vous recevrez, par courrier, la plaquette des consignes de tri.